

Délibération n°2024-12

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 11 MARS 2024

COLLEGE TRAITEMENT

Objet : Vote du tarif 2024 du traitement des déchets apportés à l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES par le Syndicat mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande, la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et le SIVOM du Born

L'an deux mil vingt-quatre et le onze du mois de mars à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 41

Quorum : 21

Présents : 24.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Brigitte CHEMIN et Laure PINCE, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Frédéric POMAREZ, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : Monsieur Vincent ICHARD,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Michel DOURTHE, Jean-Luc DUBROCA, Yves DUNOGUES et Frédéric PRADERE.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Ascension PONCHET remplacée par Madame Brigitte CHEMIN,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM et Monsieur Patrick SABIN remplacé par Monsieur Yves DUNOGUES.

Absents excusés : 17.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Eric BRETHES, Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Jérôme CLAVE et Jean-Richard SAINT-JOURS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE : MMES. Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : MMES. Angéline CHAUVEAU, Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Bernard DELMONT, Vincent GELLEY, Didier PLANCKE et Michel SAUBOUA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE.

Date de convocation et d'affichage : 04 mars 2024

SIVOM du Born

115 route de Piche - 40200 Pontenx les Forges

Tel : 05.58.78.50.93

Mail : contact@sivom-du-born.fr

www.sivom-du-born.fr /  **SIVOMduBorn**



Délibération n°2024-12

Objet : Vote du tarif 2024 du traitement des déchets apportés à l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES par le Syndicat mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande, la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et le SIVOM du Born

VU l'avis de la commission des Finances en date du 6 février 2024,

VU l'avis du Bureau syndical en date du 4 mars 2024,

VU la délibération du Comité syndical n°2024-11 en date du 11 mars 2024 prenant acte des orientations budgétaires 2024,

CONSIDERANT que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) passe de 13 € H.T. la tonne à 14 € H.T. la tonne au 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT le solde des provisions semi-budgétaires pour risques,

CONSIDERANT le plan de reprise sur provisions pour risques dégressif sur les 5 ans à venir, adopté par la délibération du Comité syndical n°2021-09 en date du 1^{er} mars 2021,

Il est proposé le tarif suivant pour le traitement des déchets apportés à l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES par le Syndicat mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande, la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et le SIVOM du Born (Budget annexe Collecte des ordures ménagères) :

Tarif applicable au 1^{er} avril 2024 : 80,20 € H.T. la tonne, dont 14 € de TGAP, TVA. à 10% en sus.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Traitement, à l'unanimité, décide :

- de voter le tarif de traitement des déchets apportés par le Syndicat mixte d'Élimination des Déchets de la Haute Lande, par la Communauté de Communes Cœur Haute Lande et le SIVOM du Born (Budget annexe Collecte des ordures ménagères) ainsi : **80.20 € H.T. la tonne, dont 14 € de TGAP,**
- de grever ce prix de la TVA au taux de 10.00 %,
- de voter les décomptes définitifs 2023 tels qu'ils figurent ci-annexés,
- de facturer le traitement des déchets aux trois collectivités mensuellement, selon le tonnage apporté à l'Unité de Valorisation Energétique de PONTENX-LES-FORGES,
- d'appliquer le prix 2024 à partir du 1^{er} avril 2024, et cela jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération du Comité syndical le modifie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Ont signé au registre les membres présents

Le Président,

Éric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.

BUDGET SIVOM du Born
Traitement

Calcul du coût de traitement des déchets
du SIVOM du Born - Budget Collecte ordures ménagères
à l'UVE de PONTENX-LES-FORGES

Régularisation 2023 et prévision 2024

RAPPEL COUT de TRAITEMENT 2023

Tonnage traité de janvier à février 2023 :	2 521,340 tonnes
Tonnage traité de mars à décembre 2023 :	16 914,630 tonnes
<i>Tonnage total 2023 Ordures Ménagères Résiduelles + Tout-venant déchetteries + refus de tri</i>	<i>19 435,970 tonnes</i>
Prix à la tonne 2023 H.T. ramené au prix facturé de janvier à février	76,60 €
Prix à la tonne 2023 H.T. ramené au prix facturé de mars à décembre	78,40 €
Montant coût de traitement définitif 2023 H.T. :	1 519 241,64 €
Montant coût de traitement déjà versé 2023 H.T. :	1 519 643,02 €
 Différence entre montant dû et montant versé 2023 H.T. :	 -401,38 €

PREVISION COÛT DE TRAITEMENT 2024

Prix à la tonne jusqu'au 31/03/2024 H.T. :	78,40 €
Prix à la tonne à partir du 1er avril 2024 H.T. :	80,20 €
Tonnage janvier à mars 2023 servant de base pour 2024 :	3 883,580 tonnes
Tonnage avril à décembre 2023 servant de base pour 2024	15 852,390 tonnes
<i>Tonnage estimatif 2024 :</i>	<i>19 735,970 tonnes</i>
Montant coût de traitement 2024 prévisionnel H.T. :	1 575 834,35 €
ARRONDI H.T. Prévision coût de traitement 2024	1 576 000,00 €



Syndicat Intercommunal de
Valorisation des Ordures Ménagères

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 040-244000279-20240311-DCS2024_12-DE



BUDGET SIVOM du Born Traitement

Calcul du coût de traitement des déchets du Syndicat mixte d'Elimination des Déchets de la Haute Lande à l'UVE de PONTENX-LES-FORGES

Régularisation 2023 et prévision 2024

RAPPEL COUT de TRAITEMENT 2023

Tonnage traité de janvier à février 2023:	964,860 tonnes
Tonnage traité de mars à décembre 2023:	5 711,100 tonnes
<i>Tonnage total 2023 Ordures Ménagères Résiduelles + Tout-venant déchetterie</i>	<i>6 675,960 tonnes</i>
Prix à la tonne 2023 H.T. ramené au prix facturé de janvier à février	76,60 €
Prix à la tonne 2023 H.T. ramené au prix facturé de mars à décembre	78,40 €
Montant coût de traitement définitif 2023 H.T. :	521 658,51 €
Montant coût de traitement déjà versé 2023 H.T. :	521 658,51 €
 Différence entre montant dû et montant versé 2023 H.T. :	 0,00 €

PREVISION COÛT DE TRAITEMENT 2024

Prix à la tonne jusqu'au 31/03/2024 H.T. :	78,40 €
Prix à la tonne à partir du 1er avril 2024 H.T. :	80,20 €
Tonnage janvier à mars 2023 servant de base pour 2024 :	1 512,260 tonnes
Tonnage avril à décembre 2023 servant de base pour 2024 :	5 147,740 tonnes
<i>Tonnage estimatif 2024 :</i>	<i>6 660,000 tonnes</i>
Montant coût de traitement 2024 prévisionnel H.T. :	531 409,93 €
ARRONDI H.T. Prévision coût de traitement 2024	531 500,00 €



BUDGET SIVOM du Born Traitement

Calcul du coût de traitement des déchets de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande à l'UVE de PONTENX-LES-FORGES

Régularisation 2023 et prévision 2024

RAPPEL COUT de TRAITEMENT 2023

Tonnage traité de janvier à février 2023:	163,620 tonnes
Tonnage traité de mars à décembre 2023:	448,000 tonnes
<i>Tonnage total 2023 Ordures Ménagères Résiduelles + Tout-venant déchetterie</i>	<i>611,620 tonnes</i>
Prix à la tonne 2023 H.T. ramené au prix facturé de janvier à février	76,60 €
Prix à la tonne 2023 H.T. ramené au prix facturé de mars à décembre	78,40 €
Montant coût de traitement définitif 2023 H.T. :	47 656,49 €
Montant coût de traitement déjà versé 2023 H.T. :	47 656,49 €
 Différence entre montant dû et montant versé 2023 H.T. :	 0,00 €

PREVISION COÛT DE TRAITEMENT 2024

Prix à la tonne jusqu'au 31/03/2024 H.T. :	78,40 €
Prix à la tonne à partir du 1er avril 2024 H.T. :	80,20 €
Tonnage janvier à mars 2023 servant de base pour 2024 :	218,080 tonnes
Tonnage avril à décembre 2023 servant de base pour 2024 :	381,920 tonnes
<i>Tonnage estimatif 2024 :</i>	<i>600,000 tonnes</i>
Montant coût de traitement 2024 prévisionnel H.T. :	47 727,46 €
ARRONDI H.T. Prévision coût de traitement 2024	47 800,00 €